



COMMISSION SPORTIVE ET D'ORGANISATION RÉGIONALE (CSO)

Compte-rendu de la réunion du 15 septembre 2017

Maison Régionale des Sports, Talence

Présents (8) : Alain Gouguet (Président CSO LANA), Patrick Bergeaud, Philippe Lafourcade, Pierre Lassignardie, Gaston Leveque, Dominique Lionard, Yves Vignau, Françoise Jeante

Excusés (2) : Gérard Pajot, Christophe Soupe

Membre absent : Yoan Cabirol

Assistent (2) : Antoine Lavabre, Nicole Lassignardie

Secrétaire : Françoise Jeante

Début de la séance (17h30) ; Fin de la séance (21h00)

Il n'y a pas eu de compte rendu de la dernière réunion de CSO en mai à Saint-André-de-Cubzac.

BILAN ESTIVAL

2^{ÈME} TOUR INTERCLUBS

Clubs organisateurs : Libourne = 6 clubs, Niort = 6 clubs, Bordeaux = 8 clubs

Approche un peu compliquée de Bordeaux Athlé quant à l'organisation. Le club local joue sur les mots en considérant qu'il est uniquement club « support » et non pas club « organisateur ». Cette situation est plutôt unique dans notre Ligue. Une clarification sera nécessaire pour les saisons à venir.

Sur le terrain certains juges ont une façon très personnelle concernant l'application des règlements et surtout le respect des règles de sécurité. Marteau par exemple.

ÉPREUVES COMBINÉES À SAINTES 3 ET 4 JUIN

Mauvais temps le samedi - bonne ambiance.

Les clubs doivent fournir des juges en adéquation avec leur nombre d'athlètes (ex : 1 juge pour 14 athlètes le dimanche n'est pas acceptable).

Des quotas stricts seront mis en place en 2018.

Rappel : l'ordre des épreuves peut être modifié en cadets et juniors.

RÉGIONAUX CADETS À ANGOULÊME 16 ET 17 JUIN

Temps très chaud - jury en nombre.

G2A s'est complètement investi sur la compétition sans aucune demande à la Ligue.

Les horaires ont été respectés malgré certaines disparités en termes de participation.

Proposition de quota à la place des minima afin de maîtriser l'amplitude des horaires.

Problème à la confirmation des engagements.

Faut-il des séries et finales après le 400m ? Faut-il une compétition sur un ou deux jours ?

La proposition est faite de conserver deux jours avec un début vers 17h le samedi soir.

Le 100m serait disputé le samedi ainsi que certaines courses de ½ fond en finales directes et plusieurs concours.

Le 800m aurait lieu le dimanche en finales directes.

Faut-il maintenir des séries/finales sur 400m ?

Horaires à revoir. Toutes ces remarques sont en réflexion pour le championnat 2018.

RÉGIONAUX MINIMES À BRIVE 25 JUIN

La CRJ s'est cantonnée à remettre les médailles.

Quel doit être son rôle sur une compétition Jeunes ?

Il n'y avait plus rien à la buvette en début d'après-midi - une heure de retard sur la compétition.

Problème de matériel aux lancers.

Fallait-il faire deux courses de 1000m alors qu'il n'y avait que 17 athlètes ?

La même question peut se poser pour la marche, filles et garçons.
Nommer si possible un délégué technique CSO.

POINTES D'OR À BORDEAUX 2 JUILLET

CRJ absente sauf remise des médailles.

Quel est son rôle sur cette compétition ?

Il faut adapter les horaires par rapport aux athlètes pour qu'ils n'aient pas deux ou trois disciplines en même temps.
Nommer si possible un délégué technique CSO.

Impératif : pour toutes les compétitions régionales, les juges-arbitres doivent envoyer leur rapport après chaque compétition sur la messagerie de la CSOR (csor@athlelana.fr).

CALENDRIER AUTOMNAL/HIVERNAL

- 14 octobre 2017 : équip'athlé à Mont-de-Marsan
- 3 février 2018 : lancers longs LANA à Bruges
- 4 février 2018 : ¼ de finale cross → les engagements seront libres à compter de la catégorie benjamin
 - o Zone sud (33, 40, 47, 64) Saint-Savin-de-Blaye (33)
 - o Zone nord (16, 17, 19, 23, 24, 79, 86, 87) Montmoreau (16)
- 25 février 2018 : ½ finale cross à Poitiers

Ci-dessous la grille de qualification pour les ½ finales des championnats de France de cross :

	Qualification Équipes		Qualifiés Individuels
CCF	NORD	8	100% des arrivants
	SUD	5	100% des arrivants
CCM	NORD	10	100% des arrivants
	SUD	7	100% des arrivants
CAF	NORD	6	100% des arrivants
	SUD	7	100% des arrivants
CAM	NORD	12	100% des arrivants
	SUD	9	100% des arrivants
JUF	NORD	4	100% des arrivants
	SUD	3	100% des arrivants
JUM	NORD	9	100% des arrivants
	SUD	7	100% des arrivants
MIF	NORD	13	75% des arrivants
	SUD	15	75% des arrivants
MIM	NORD	5	75% des arrivants
	SUD	18	75% des arrivants
ÉLITE FEM	NORD	8	75% des arrivants
	SUD	7	75% des arrivants
ÉLITE MASC	NORD	11	75% des arrivants
	SUD	6	75% des arrivants
MASTERS MASC	NORD	6	75% des arrivants
	SUD	11	75% des arrivants

CALENDRIER SALLE

- 16 et 17 décembre 2017 : championnat LANA épreuves combinées à Bordeaux-Lac
- 27 janvier 2018 : championnat LANA Es/Se à Bordeaux-Lac
- 27 janvier 2018 : meeting Ca à Ma à Vouneuil-sous-Biard
- 28 janvier 2018 : meeting courses Ca à Ma à Bordeaux-Lac
- 3 février 2018 : meeting Minimes à Vouneuil-sous-Biard
- 10 février 2018 : championnat LANA Ca/Ju à Bordeaux-Lac
- 4 mars 2018 : championnat LANA Minimes à Bordeaux-Lac
- 18 mars 2018 : intercomités Minimes 2018 à Bordeaux-Lac

CALENDRIER ESTIVAL 2018

Il n'y aura pas nécessairement des compétitions de zone pour la saison estivale.

Un bilan sera fait après la saison estivale.

La CSO régionale laisse libres les Comités de mettre en place une compétition qualificante entre les départementaux et les régionaux, en se regroupant soit en fonction des affinités, soit en fonction des distances à parcourir.

INTERCLUBS

L'organisation de 2017 sera reconduite hormis pour le 1^{er} tour des N1 qui sera regroupé sur un seul stade (sur proposition de la CSO).

Création de trois finales de N3 par secteur.

N1

1	033033	US TALENCE*
2	033024	BORDEAUX ATHLÉ*
3	016034	GRAND ANGOULÊME ATHLÉTISME
4	087040	LIMOGES ATHLÉ*
5	087003	AS SAINT JUNIEN
6	086055	ENTENTE POITIERS ATHLÉ 86
7	019031	ENTENTE BRIVE TULLE ATHLÉ*

N2

1	016019	COGNAC AC
2	033141	ENTENTE BASSIN ATHLÉTISME*
3	017041	AUNIS A. LA ROCHELLE AYTRÉ*
4	064043	PAYS BASQUE ATHLÉTISME*
5	033024	BORDEAUX ATHLÉ* EQ2
6	079006	STADE NIORTAIS *
7	079015	SÈVRE BOCAGE AC
8	017059	ATHLÉTISME SUD 17*
9	033033	US TALENCE* EQ2
10	019028	CORRÈZE ATHLÉ*
11	024031	DORDOGNE ATHLÉ*
12	016034	GRAND ANGOULÊME ATHLÉTISME EQ2
13	033129	BEC LÉOGNAN*
14	033086	PESSAC AC
15	033138	ENTENTE BRUGES SAINT BRUNO ATH
16	040008	STADE MONT DE MARSAN
17	033005	AS LIBOURNE*
18	033023	SA MÉRIGNAC
19	033028	US CENON-RIVE-DROITE
20	033077	AS ST MÉDARD
21	033110	UA COTEAUX DE GARONNE*
22	033011	CA BÉGLAIS
23	047026	ENTENTE STADE VILLENEUVE SUR LOT
24	086055	ENTENTE POITIERS ATHLÉ 86 EQ2

1^{ER} TOUR 5 ET 6 MAI

- N1 : 7 clubs - un seul lieu (sur préconisation de la CSO)
- N2 : 24 clubs - tour local + brassage

À l'issue du 1^{er} tour de N2, 20 clubs seront invités à participer aux finales de N2 (8 clubs en N2A et 2 fois 6 clubs en N2B).

Les 4 clubs non retenus seront invités à participer aux finales de N3 de leur secteur.

2^{ÈME} TOUR 19 ET 20 MAI

- Finale N2A à 8 clubs
 - 2 finales N2B à 6 clubs
 - 3 finales N3 à 4 clubs par secteur
 - Finales locales pour les autres clubs
-

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SUR PISTE

- 9 et 10 juin : championnat LANA épreuves combinées (organisateur à trouver)
- 17 juin : championnat LANA Minimes (organisateur à trouver)
- 30 juin et 1^{er} juillet : championnat LANA Ca/Ju/Es/Se (organisateur à trouver)
- 7 juillet : pointes d'or B Be/Mi (organisateur à trouver)

Les appels à candidature pour les différentes organisations seront adressés prochainement.

DÉSIGNATION DES OFFICIELS

Pour toutes compétitions, l'organisateur devra désigner un directeur de compétition. Ensuite, un directeur de réunion, un délégué technique/CSO, un officiel Logica, un officiel chrono électrique et un ou plusieurs juges-arbitres (en accord avec la COT) seront désignés par la CSO.

QUOTA D'OFFICIELS

Il faut être plus exigeant sur le niveau de qualification pour des compétitions régionales. Le 1^{er} niveau requis sera « juge régional » au minimum.

Les juges départementaux seront considérés en formation et ne rentrent pas dans le quota, sauf candidature aux examens régionaux.

Si le club ne fournit pas le quota de juges prévu, les pénalités seront appliquées.

Proposition de la CSO : 50€ par officiel manquant qui pourraient rentrer dans les aides aux déplacements clubs.

PÉNALITÉS POUR ABSENCE

Des athlètes confirmés par les clubs et non présents (pour les compétitions à quota) prennent la place des athlètes suivants sur la liste.

Date limite de confirmation = le jeudi précédant la compétition à 22h.

Proposition de la CSO : pénalité de 10€ par athlète absent et par épreuve.

DROITS D'ENGAGEMENTS

INTERCLUBS

Propositions : 800€ pour les clubs de N2 à redistribuer aux 20 clubs au prorata des kilomètres parcourus pour les deux tours. Une aide de la Ligue est sollicitée pour réduire la charge des clubs.

L'instauration de ce droit d'engagement doit être avant tout considérée comme un geste de solidarité envers les clubs les plus éloignés.

Ce droit pourrait être de 400€ pour le 1^{er} tour de N1 avec une répartition en fonction des kilomètres parcourus. Il est bien sûr indépendant des droits versés au niveau fédéral pour le 2^{ème} tour.

CHAMPIONNATS INDIVIDUELS ET RÉPARTITION

Une proposition est faite par le Président en ce qui concerne les déplacements pour les ¼ de finale de cross. Elle s'appuie à la fois sur la distance parcourue et le nombre d'athlètes à l'arrivée.

Un premier calcul fait apparaître un besoin de financement de 7000€ environ afin de verser une aide significative aux clubs les plus éloignés. La Ligue sera sollicitée intégralement car il n'est pas envisageable de mettre en place des droits d'engagement.

CAHIER DES CHARGES

Deux groupes de travail :

- Cross : Antoine, Pierre, Yves, Gérard
 - Piste et salle : Patrick, Dominique, Gaston, Philippe, Françoise
-

GESTION DES RECORDS RÉGIONAUX

La règle suivante est proposée :

- Record régional battu lors d'un Championnat de France : → homologation sans réserve
- Record régional battu lors d'une compétition LANA qualifiante aux France : → homologation automatique sauf réserve du juge arbitre.
- Record régional battu sur les autres compétitions : → il sera homologué après avoir reçu le rapport du juge arbitre et au moins 3 juges régionaux ou plus seront demandés dans le jury de l'épreuve concernée.

Rappel : une compétition de longueur ne peut être validée qu'après mesure du vent avec un anémomètre sur toute compétition et meeting.

Certaines approximations ayant été constatées, une plus grande vigilance est demandée.

QUESTIONS DIVERSES

En l'absence des deux responsables de la commission du haut niveau, le calendrier des meetings de La Ligue n'a pas été abordé.

Certains clubs nous ont déjà contactés. La CSO prendra toute sa part dans l'organisation des compétitions dès la connaissance du calendrier.

Après échanges, il est convenu que le même jeune juge ne peut être jeune juge deux fois pour la même catégorie en cas de compétition décalée dans la journée (ex : minimes filles le matin et minimes garçons l'après-midi).

Alain Gouguet
Président CSO

Françoise Jeante
Secrétaire